

**DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE**

REPUBLIQUE FRANCAISE



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Le jeudi 12 octobre 2023 à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le vendredi 06 octobre 2023, s'est assemblé à la salle des délibérations.

Présents : Shella COMMIN - David MONTOUT - Pierre VENUTOLO - Fabienne ANTENOR - Michel MADO - Johanne DAHOMASIS - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Tony MOUSSE - Corinne PETRO - Frédéric THEOBALD - Joseph LEE - Alain RAGOUTON - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO - Christophe CESARIN.

Représentés : Justin DESSOUT- Claudine CHALUS épouse BAZILE- Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Lyliane PIQUION - Olivier SHEIKBOUDHOU.

Absents : Georges DAUBIN - Denis BERNADOTTE - Denise BLEUBAR - Ary CHALUS - Sandra MANIJEAN - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

Excusées : Lydia DUPONT - Murielle JABES.

Séance présidée par **Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, Maire.**

Secrétaire de séance : Mme Kattia THEODORE-METONY.

DCM 2023/10/89

OBJET : APPROBATION DU PROJET « FOUFOU GONGON AN TOU SOS » AINSI QUE SON PLAN DE FINANCEMENT.

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;
- ✓ Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- ✓ Vu la signature de la Convention Territoriale Globale entre la ville et la Caf de la Guadeloupe en date du 9 décembre 2020 ;
- ✓ Vu la délibération en date du 11 avril 2023 portant vote du budget principal de la Collectivité ;
- ✓ Vu le rapport du maire ;
- ✓ Considérant l'intérêt d'un centre social dans le quartier de Moudong dont l'objectif principal est de privilégier l'animation de la vie sociale ;
- ✓ Considérant l'accord partenarial avec la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe exprimé dans le cadre d'une convention d'objectifs octroyant un agrément spécifique : centre social ;
- ✓ Considérant l'opportunité de répondre à un appel à projet 2023 de la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe en direction des familles et des enfants ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la réalisation du projet « *Foufou gongon an tou sos* ».

Article 2 : d'approuver le plan de financement prévisionnel conformément au tableau suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	%
Projet « Foufou gongon an tou sos »	17 600,00 €	CAF	5 000,00 €	28.40%
		VILLE	12 600, 00 €	71.60%
TOTAL	17 600 €	TOTAL	17 600, 00 €	100%

Article 3: d'imputer les dépenses ainsi que les recettes afférentes à ce projet respectivement au chapitre 011, article 611 et chapitre 74 article 7478222 du budget primitif 2023.

Article 4: d'autoriser le maire à signer tous les documents y afférents.

Article 5 : de charger le Maire, la Directrice Générale des Services et le Receveur Municipal, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :



Publiée le : 17 OCT. 2023

Date du Conseil Municipal : 12 octobre 2023.

La secrétaire de séance,


Kattia THEODORE-METONY


Le Maire,

Hélène POLIFONTE-MOLIA